



Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 septembre 2019

n° 131-19

Objet : *RS - Approbation d'une convention d'occupation d'infrastructures passives de la Ville de La Ravoire, support d'une station radio du service de communication électronique privé relatif à l'internet des objets*

- date de convocation le 20 septembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

| | |
|--------------------------------|--|
| Aillon-le-Jeune | |
| Aillon-le-Vieux | Christian Gogny |
| Arith | Pierre Gerard |
| Barberaz | David Dubonnet |
| Barby | Catherine Chappuis |
| Bassens | Alain Thieffenat |
| Bellecombe-en-Bauges | Jean-Luc Berthalay |
| Challes-les-Eaux | |
| Chambéry | Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Xavier Dullin - Benoit Perrotton |
| Cognin | Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas |
| Curienne | |
| Doucy-en-Bauges | |
| Ecole | Annick Bonniez |
| Jacob-Bellecombette | Brigitte Bochaton |
| Jarsy | |
| La Compôte | |
| La Motte-en-Bauges | |
| La Motte-Servolex | Luc Berthoud - Christiane Boisselon |
| La Ravoire | Marc Chauvin |
| La Thuile | Dominique Pommat |
| Le Châtelard | Pierre Hemar |
| Le Noyer | |
| Les Déserts | Michel André |
| Lescheraines | |
| Montagnole | Jean-Maurice Venturini |
| Puygros | |
| Saint-Alban-Leysse | Michel Dyen |
| Saint-Baldoph | |
| Saint-Cassin | |
| Sainte-Reine | |
| Saint-François de Sales | Maryse Fabre |
| Saint-Jean-d'Arvey | Bernard Januel |
| Saint-Jeoire-Prieuré | Jean-Marc Léoutre |
| Saint-Sulpice | Louis Caille |
| Sonnaz | Daniel Rochaix |
| Thoiry | Jérôme Esquevin |
| Vérel-Pragondran | |
| Vimines | Lionel Mithieux |

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Driss Bourida - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Sylvie Koska à Michel Dyen - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 15

Emmanuelle Andrevon - François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Pierre Duprier - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Damien Regairaz - Christophe Richel - Sylvie Vuillemeret

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 26 septembre 2019

délibération n° 131-19

objet **RS - Approbation d'une convention d'occupation d'infrastructures passives de la Ville de La Ravoire, support d'une station radio du service de communication électronique privé relatif à l'internet des objets**

Aloïs Chassot, conseiller délégué chargé de l'économie numérique et du territoire connecté, expose que, pour favoriser l'émergence et le développement d'initiatives sur son territoire, en lien avec l'internet des objets, et qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général, Grand Chambéry construit un service de communication électronique privé sur son territoire.

Le service s'appuie sur un maillage radio sur le territoire, à faible émission radio et basé sur des basses fréquences libres (868 MHz). Il est matérialisé par des stations radios préférentiellement installées sur les points hauts des bâtiments communautaires et municipaux.

Afin de satisfaire le besoin d'extension de couverture réseau sur le territoire, notamment en lien avec le déploiement de compteurs d'eau connectés, Grand Chambéry souhaite procéder à l'installation d'une station radio supplémentaire sur le territoire de La Ravoire.

A cet effet, il est proposé de conclure une convention d'occupation d'infrastructures passives de la Ville de La Ravoire. Elle détermine les modalités et conditions de mise à disposition, par la Ville de La Ravoire au profit de Grand Chambéry, du parking silo Valmar, où sera implantée la station radio.

La convention est conclue à titre gratuit pour une durée d'un an renouvelable tacitement.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les conventions de mise à disposition des biens meubles et immeubles,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention d'occupation d'infrastructures passives de la Ville de La Ravoire par Grand Chambéry,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cette convention,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 131-19

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une convention d'occupation d'infrastructures passives de la Ville de La Ravoire, support d'une station radio du service de communication électronique privé relatif à l'internet des objets

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 1 - Baux à prendre

Date de l'acte : 26 septembre 2019

Annexe(s) : convention occupation

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190926-lmc1H22499H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22499H1

Date de transmission en Préfecture : 27 septembre 2019

Date de réception en Préfecture : 27 septembre 2019